



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde**  
**Séance du 28 novembre 2025 à 19h00**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le vendredi 28 novembre 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 24 novembre 2025

**Délibération n° 202595 : Procès-Verbal du 13 octobre 2025**

**Présents :**

Myriam Robitaillié, Elisabeth Bonachera, Samantha Dorignac, Patrici Lauriol, Laury Lefèvre, Claude Migner, Cyril Grisvard, Fabrice Aragon, Hugues Flourey, Henri Such, Henri Pereira Ramos

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Corine Levraud donne pouvoir à Myriam Robitaillié, Natacha Flourey Hybertie donne pouvoir à Hugues Flourey, Isabelle Roberti donne pouvoir à Henri Pereira Ramos, Guillaume Vedrenne donne pouvoir à Samantha Dorignac

**Absent(s) excusé(s) :**

**Absent(s) :**

Secrétaire de séance : Samantha Dorignac assistée d' Elisabeth Bonachera

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, vote et approuve le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Abstention : 2      Contre : 0      Pour : 13

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Prignac et Marcamps,

Le 28 novembre 2025

Secrétaire de séance,  
Samantha Dorignac

